

ARRETE
D'AVANCEMENT D'ECHELON A LA CADENCE UNIQUE
DE Madame Gladys COLLEU
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire SOIGNOLLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2015-1785 du 29 décembre 2015 et notamment l'article 148

Vu le décret 2016-604 du 12/05/2016 portant échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois adjoints administratifs territoriaux,

Vu la situation administrative de Madame Gladys COLLEU, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à l'échelon n°02 depuis le 01/03/2018, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an,

Considérant que Madame Gladys COLLEU remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement à la cadence unique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 01/03/2019, Madame Gladys COLLEU bénéficie d'un avancement d'échelon à la cadence unique comme suit :

Situation ancienne au 01/03/2018	Situation nouvelle au 01/03/2019
Grade : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : C2 Echelon : 02 IB : 354 IM : 330 avec un reliquat d'ancienneté de 1 an	Grade : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : C2 Echelon : 03 IB : 358 IM : 333 sans reliquat d'ancienneté

ARTICLE 2 :

La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à SOIGNOLLES le 05 avril 2019,

Le Maire,
Patricia FIEFFÉ



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le 05 avril 2019

Signature de Madame Gladys COLLEU :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. COLLEU'.